



Incapacité puis inaptitude

Par **claudeloy**, le 17/09/2013 à 14:06

Bonjour,

[smile16]Je ne sais si quelqu'un va me répondre mais j'espère,

Je me résume, après une longue maladie (cancer thyroïde) j'ai repris mon travail en mi-temps thérapeutique, en juin 2013 je suis mis en invalidité catégorie 2, à la suite de 2 visites chez le médecin du travail, une le 4 juillet, inaptitude à mon poste mais possibilité de faire quelques heures sur un poste administratif, 2ème visite le 5 août soit 29 jours après la 1ère, idem, mon employeur me propose donc un poste de reclassement 12 hs par semaine. Le poste de 7h (alors qu'habituellement je commençais à 7h45) jusqu'à 9h30, comme je prends du Lyvotirox 1/2 heure avant le petit déjeuner je vais devoir me lever à 5h30, ah oui j'ai oublié je suis aussi bipolaire. Le poste est le suivant. gestion du SAV, gestion du matériel, gestion des fournisseurs, ect, je refuse ce poste avec arguments, car sa lettre ne mentionne aucune formation et il modifie mon contrat de travail. En date du 4 septembre je reçois un 2ème courrier de mon employeur afin de me destabiliser et de m'influencer afin de revenir sur mon refus, A ce jour 17 septembre plus de nouvelles, je ne sais quoi faire, merci de m'aider car je ne souhaite plus travailler pour cette SARL, j'y travaillais depuis 20 ans, merci à toutes et tous
Claude

Par **P.M.**, le 17/09/2013 à 16:48

Bonjour,

Il me semble que vous avez déjà exposé votre situation sur ce forum avec un autre pseudo mais je n'ai pas fait la recherche du sujet...

Puisque vous avez refusé le reclassement qui impliquait une modification essentielle du contrat de travail, l'employeur devrait soit vous faire une nouvelle proposition soit vous licencier, en tout cas, un mois après le deuxième rendez-vous avec le Médecin du travail, il doit reprendre le versement du salaire...